



Sorry, but this page still haven't any translation.
We hope this will be fixed in the near future.

Avis de convention d'occupation du domaine public N°21/050

1 document Published on 28/10/2021 - Updated 14/06/2023

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS) a mis en oeuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation de dépendances du domaine public situées au Parc des Roselières, route des Entreprises sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n°5361 et en vue de l'implantation d'une activité de calorifugeage pour équipements industriels.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société OUEST ISOL, Chemin de Rouville 27460 ALIZAY, SIREN n°665 950 184 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société OUEST ISOL ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n°21-061 portant sur la dépendance susvisée le 18/10/2021.



71, quai Colbert, 76600 Le Havre
+33(2) 79 18 05 00